

Légende

Inondation

i1: Zone fortement inondable

i2: Zone moyennement inondable

i3: Zone faiblement inondable

Risques technologiques

Entreprise soumise à PPRT

Equipements

Changement de destination de bâtiments situés en zone agricole

Siége d'exploitation agricole

L'ensemble du territoire peut être affecté par des phénomènes de retrait - gonflement des argiles liés à la sécheresse. Il est recommandé d'effectuer des sondages et d'adapter les techniques de constructions.

Par mesure préventive vis à vis de la présence possible de cavités souterraines, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités qui permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre.

Les aléas "inondations" sur le territoire de la Communauté Urbaine sont de plusieurs types: notamment par débordement, par ruissellement et par remont"es de nappes. Pour en savoir plus, se reporter aux dispositions générales du reglement ainsi qu'aux

